

1727 OPTICIEN - LUNETIER
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 5 rue René Payot - 25500 MORTEAU

**DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 11 AVRIL 2024**

Les soussignées :

Madame Blandine Arlette Margot **COTIEN**,
Née le 25 avril 1988 à MONT ST AIGNAN (76),
De nationalité française,
Demeurant 3 rue des Pâturages, 25130 VILLERS LE LAC,

Madame Laura Fabienne Philippe **MESNIER**,
Née le 07 janvier 1990 à PONTARLIER (25),
De nationalité française,
Demeurant 9 Impasse du Chazal, 25500 LES COMBES,

agissant en qualité de seules associées de la société à responsabilité limitée **1727 OPTICIEN - LUNETIER** au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 5 rue René Payot, 25500 MORTEAU,

et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date du 11 avril 2024,

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination des premiers gérants de la Société.

NOMINATION DES PREMIERS GÉRANTS

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérants de la Société, pour une durée illimitée :

Madame Blandine Arlette Margot **COTIEN**,
Née le 25 avril 1988 à MONT ST AIGNAN (76),
De nationalité française,
Demeurant 3 rue des Pâturages, 25130 VILLERS LE LAC,

Madame Laura Fabienne Philippe **MESNIER**,
Née le 07 janvier 1990 à PONTARLIER (25),
De nationalité française,
Demeurant 9 Impasse du Chazal, 25500 LES COMBES,

Madame Blandine COTIEN et **Madame Laura MESNIER** disposent, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Madame Blandine COTIEN et **Madame Laura MESNIER** acceptent les fonctions de gérant qui viennent de leur être confiées et déclarent n'exercer aucune autre fonction, ni être frappées d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

En rémunération de leurs fonctions, **Madame Blandine COTIEN** et **Madame Laura MESNIER** auront droit à une rémunération dont les modalités seront fixées lors de la prochaine délibération de l'Assemblée Générale des associés.

bc in

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait à Morteau
Le 11 avril 2024
En quatre (4) exemplaires originaux

Madame Blandine COTIEN
« Bon pour acceptation des fonctions
de co-gérante pour une durée illimitée »

Bon pour acceptation des
fonctions de co-gérante pour une
durée illimitée



Madame Laura MESNIER
« Bon pour acceptation des fonctions
de co-gérante pour une durée illimitée »

Bon pour acceptation des
fonctions de co-gérante pour
une durée illimitée

